

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2411

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : PMI'e 2016-2020 - Attribution d'une subvention au Groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon pour la mise en oeuvre d'une mission de liaison entreprise emploi - Année 2017/2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2411**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **PMI'e 2016-2020 - Attribution d'une subvention au Groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon pour la mise en oeuvre d'une mission de liaison entreprise emploi - Année 2017/2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020. Il se décline au travers de 3 orientations qui se donnent pour ambition de :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises (orientation 1),
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires (orientation 2),
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire (orientation 3).

Pour mettre en œuvre concrètement l'orientation 1 du PMI'e, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement pour venir soutenir les organismes qui souhaitent organiser l'intervention de chargés de liaison entreprise emploi (délibération n° 2016 -1431 du 19 septembre 2016).

Cette mission, identifiée comme manquante par l'ensemble des acteurs ayant participé à la concertation de 2015, a ainsi été traduite comme un outil prioritaire de déclinaison du PMI'e.

Sa mise en œuvre repose sur l'organisation suivante des missions d'animation économique et de liaison entreprise - emploi - insertion, en proximité et à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Métropole.

D'une part, la mission d'animation économique de proximité en direction des entreprises est organisée territorialement, à l'échelle de chaque Conférence territoriale des Maires (CTM). Elle est prise en charge par le "développeur économique local", dont la fonction est dédiée à l'accompagnement des entreprises du territoire sur les questions d'implantation immobilière, de développement et d'attractivité, et plus généralement sur tout sujet relevant du développement de l'entreprise.

D'autre part, et dans un travail quotidien avec le développeur économique local, la mission de chargé de liaison entreprise emploi (CLEE), organisée elle-aussi territorialement, est dédiée à faciliter la mise en œuvre concrète d'actions relevant de la responsabilité sociale de l'entreprise. Cette fonction doit être en capacité de mobiliser l'offre de services en matière de ressources humaines développée au profit des entreprises par les acteurs des territoires (Pôle Emploi, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), etc.).

Ainsi, le chargé de liaison entreprise emploi a pour mission, au sein du territoire dont il a la charge, de :

- élargir l'offre de services proposée aux entreprises sur les questions de recrutement,
- organiser la mise en œuvre de parcours intégrés permettant l'acquisition et la consolidation de compétences en adéquation avec les besoins de l'entreprise,
- soutenir l'activité des structures d'insertion par l'activité économique en développant le recours à l'achat responsable et leur relation avec les entreprises ordinaires,
- donner de la visibilité aux chefs d'entreprises des territoires, promouvoir et mobiliser le secteur de l'insertion,
- faciliter les liens opérationnels entre entreprises et acteurs de l'insertion et la diffusion de bonnes pratiques,

- déployer la "charte des 1000".

Dans un objectif général de plus grande cohérence d'actions et pour un partage plus efficace de la connaissance des entreprises et de leurs besoins, cette mission est prioritairement déployée par les structures agissant déjà dans le domaine du développement économique local.

II - Déploiement de la mission de liaison entreprise emploi sur le territoire de la Métropole

La multiplicité et la diversité du nombre d'acteurs et des outils d'insertion peut rendre ce secteur difficilement lisible et accessible. En réponse à cette situation, la Métropole souhaite contribuer à donner plus de lisibilité à l'action publique et au sens de celle-ci sur son territoire, en s'appuyant sur des initiatives existantes pertinentes et pouvant être optimisées voire essaimées.

Elle souhaite également contribuer à la bonne articulation des acteurs et à une meilleure mobilisation des entreprises.

Ainsi, en 2017, 5 organismes locaux ont pu proposer à la Métropole de Lyon la mise en place de cette mission de liaison entreprise emploi, à l'échelle des CTM, et au plus près des besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi. Il s'agit des territoires ouest nord et Val d'Yzeron, Lyon 5°et 9, Villeurbanne, Val de Saône, Lônes et Coteaux du Rhône.

Le déploiement de cette mission sur le territoire métropolitain a d'ores et déjà permis la rencontre de 220 entreprises, le recueil de 152 offres d'emploi et de contribuer au déploiement de la charte des 1 000 auprès de 480 entreprises (données à fin août 2017, dont une partie de l'année 2017 seulement pour certains territoires).

Elle a également pu contribuer à des opérations de recrutement et des rencontres entre structures de l'économie sociale et solidaire et entreprises afin de développer les relations entre ces 2 secteurs.

Enfin, elle a permis la mise en place de modalités de collaboration efficaces avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion dans ces territoires, s'impliquant dans un plan d'actions partagé visant l'efficacité d'intervention de chaque acteur auprès de la cible d'entreprises et de publics.

Le binôme développeur économique/chargé de liaison entreprise emploi a ainsi déjà prouvé son utilité et sa complémentarité au service des entreprises sur les territoires d'expérimentation.

III - Programme d'actions nouvelles sur le territoire de la Ville de Lyon et plan prévisionnel de financement

Afin de développer ce dispositif et l'offre de services qu'il entend promouvoir auprès des entreprises du territoire lyonnais, la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon propose de mettre en œuvre cette mission nouvelle sur les 3 et 6 arrondissements d'une part, et sur les 7 et 8 arrondissements d'autre part.

Son intervention, à travers le déploiement de 2 chargés de liaison entreprise emploi, pourra ainsi s'appuyer sur les acteurs et les entreprises du territoire et se fera en lien avec les développeurs économiques concernés.

Budget prévisionnel novembre 2017/décembre 2018			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
services extérieurs	6 971	contributions en nature	79 269
achats	72 298	Métropole de Lyon	79 269
emplois de contributions en nature	79 269		
Total	158 538	Total	158 538

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 79 269 € au profit du groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon, pour le déploiement d'une offre de services liaison entreprise emploi sur la période allant du 1er novembre 2017 au 31 décembre 2018.

Par délibération séparée relative à la mise en œuvre de la subvention globale FSE 2017-2020 (3° programmation pour l'année 2017), les 2 territoires Rhône-Amont et Plateau nord seront couverts dans le même objectif et selon la même organisation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 79 269 € pour le groupement d'intérêt public (GIP) de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le GIP de la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon définissant, notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal, exercices 2017 et suivants - compte 657382 - fonction 444 - opération n° 0P36O5132.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.